

**PROCES VERBAL de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Val'Rhone en séance publique sous la présidence d'Irène BOYER, Maire.

**Date de
convocation**
08/02/2021

**Date
d'affichage**
22/02/2021

**Nombre de
conseillers en
exercice**
27

Présents
25

Votants
27

Etaient présents : Irène BOYER, Olivier GUYON, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Axel MAUROUARD, Isabelle MENAGER, Dominique GY, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Gaëlle JOUVET, Jean-Louis BELLANGER, Sylvie DUGAST, Christophe BOUGET, Mélanie CHAILLEUX, Johann BLANCHET, Hélène MAUROUARD, Charles MESNIL, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Didier PEAN, Mouna BEN DRISS, David CAZIMAJOU, Dominique LAURENCON, Thomas TESSIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusés : Lucie GROLEAU, Pascal RIBAUD

Procurations : Lucie GROLEAU à Axel MAUROUARD
Pascal RIBAUD à Jean-Louis BELLANGER

- : - : - : - : - : - : -

Secrétaire de séance : Mélanie CHAILLEUX

7

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Observation faite par Monsieur Dominique GY sur le point « Questions diverses : nouveau protocole sanitaire – restauration scolaire » :

- Le surcoût n'est pas sur la restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021.

Pour : 25

Contre : /

Abstention : 2
Didier PEAN
Thomas TESSIER

8 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LA BUDGET ANNEXE DE LA GALERIE COMMERCIALE

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les Communes de 3500 habitants et plus.

La Loi NOTRe a introduit l'obligation à l'exécutif de la Commune de présenter un Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) dans lequel doit apparaître les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

*Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.
Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il fait l'objet d'une délibération rappelant les éléments de discussion.*

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été préparé pour le budget principal lors de la réunion de la Commission Finances qui a eu lieu le 20 janvier 2021 et de la réunion de travail du Conseil Municipal du 25 janvier 2021.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire des éléments dudit Rapport.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

Ce ROB donne lieu au Débat d'Orientation Budgétaire au cours duquel chaque élu peut exprimer ses observations.

Didier PEAN fait remarquer qu'ils ont eu le document tardivement vendredi. En R002 : 12 000 €, pourquoi si peu ?

Jean-Marc CHAVEROUX explique que cette somme nous a été communiquée récemment et qu'il a été décidé de l'affecter en fonctionnement.

Didier PEAN fait également remarquer que les 30 000 € de la Résidence Senioriale ne servent à rien.

Jean-Marc CHAVEROUX explique que ceci est juste une réserve. Cette somme en cas de besoin pourrait être affectée en investissement.

Didier PEAN souligne que dans les charges, les indemnités des élus de 40 000 € sont énormes, sachant qu'aucun élu n'a de perte de salaire.

Didier PEAN demande d'où viennent les 100 000 € d'écart dans les charges à caractère général ?

Jean-Marc CHAVEROUX répond que l'écart des dépenses entre 2020, année grandement impactée par la pandémie, et 2021 est dû à un ajustement des dépenses 2021, plus proche du budget prévisionnel pour 2020, et prend en compte les dépenses estimées suivantes : COVID + 20 000 €, contrat du prestataire pour le restaurant scolaire + 50 000 €, +13 400 € voirie, + 10 000 € pour les projets participatifs...

Didier PEAN demande pourquoi la subvention DETR (108 000 €) accordée par la Préfecture n'apparaît pas dans le budget ?

Madame le Maire répond que la Préfecture nous demande de la retirer dans la mesure où les travaux ne sont pas engagés. Il est rappelé que l'achèvement de l'opération doit être déclaré dans un délai de 4 ans à compter de la date de déclaration de début d'exécution, sinon elle est considérée comme terminée et soldée.

Didier PEAN précise que les travaux pour la pose d'un claustra à la gendarmerie et ceux pour la bibliothèque apparaissent en section d'investissement et en régie, ne sont-ils pas comptés deux fois ?

Jean Marc CHAVEROUX répond que non

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, prend acte du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 pour le Budget Principal et de la Galerie Commerciale.

9A	AMENAGEMENT DE COMMERCES BOULEVARD DES AVOCATS Lot n° 1 Désamiantage : SARL MCM Désamiantage : Avenant n° 1
-----------	--

Considérant les délibérations n° 88 du 16 novembre 2020 et n° 112 du 7 décembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de commerces boulevard des Avocats.

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 1 – Désamiantage : SARL MCM Désamiantage. Cet avenant concerne une moins-value due à la suppression des prestations de retrait d'enduit sur la façade nord du bâtiment.

Au vu de ce décompte, *Madame le Maire* propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 – Désamiantage attribué à la SARL MCM Désamiantage.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
1	Société MCM Désamiantage	21 307.60 €	-3 860.00 €	17 447.60 €	3 489.52 €	20 937.12 €	-18.11 %

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 1 – Désamiantage pour l'aménagement de commerces boulevard des Avocats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 1 – Désamiantage comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Didier PEAN souhaite savoir qui a dit qu'il fallait désamianter.

Madame le Maire répond que l'entreprise pensait qu'un désamiantage était nécessaire, mais que finalement, après regard tout le pan de mur n'était pas concerné par cette action.

9B

AMENAGEMENT DE COMMERCES BOULEVARD DES AVOCATS
Travaux de raccordement téléphonique ORANGE : dépense d'investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif :

Budget galerie commerciale

- **Cpte 2313 : ORANGE** pour un montant de 3 147.70 € HT. Ces travaux concernent le raccordement du bâtiment au réseau téléphonique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** l'engagement des dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Dominique LAURENCON s'interroge sur la nature des travaux.

Madame le Maire lui explique qu'il s'agit de la traversée du bd des Avocats. Le coût a été réduit car une distance a été gagnée.

Dominique LAURENCON dit qu'il y avait déjà le téléphone dans le précédent commerce.

Madame le Maire confirme en disant que des corrections ont dû être apportées.

Dominique LAURENCON si ces coûts étaient prévus dans l'enveloppe globale.

Sophie CANARELLI lui répond que non.

Valérie DESHAIES demande si on ne pouvait pas se raccorder avec la fibre qui va passer.

Madame le Maire dit que l'entreprise n'était pas en mesure de faire cette proposition.

10

ENEDIS
Convention de servitudes

ENEDIS doit alimenter les parcelles cadastrées section AN n° 44, 44 boulevard des Avocats et AN n° 768, 2 rue de Pince Alouette pour l'aménagement des commerces boulevard des Avocats. Le tracé de ces alimentations et branchements passe sur des espaces publics, il y a donc lieu de fixer les conditions de mise en place des conventions de servitude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention présentée,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions de servitudes avec ENEDIS

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

11

QUESTIONS DIVERSES

Question écrite de Pascal RIBAUD

Quelles sont les procédures engagées vis-à-vis de gens du voyage pour l'utilisation non conforme au PLUI de terrains et/ou en sont leurs avancements ?

Madame le Maire explique que deux dossiers ont été adressés au Procureur de la République et sont en cours d'instruction.

Cette dernière rappelle que les dossiers doivent être déposés aux normes avec les dépôts de permis de construire.

Il faut rester vigilant.

*Didier PEAN dit que certains avaient donnés des autorisations en 2015 et précise que la SAFER n'a pas souhaité nous aider à acheter cette parcelle.
Ce dernier rappelle qu'il n'y a pas que les gens du voyage qui font des entorses aux règles de droit.*

Madame le Maire confirme que c'est compliqué.

- :- :- :- :- :- :-

Installation d'un distributeur de pizzas

*Dominique LAURENCON revient sur le compte-rendu du bureau municipal du 01/02/2021 au sujet du distributeur de pizza.
Elle souhaite savoir si cela ne va pas faire doublon avec le « camion pizzas » du soir et aussi avec la future nouvelle boulangerie.*

Christophe BOUGET prend la parole et indique qu'à ce jour, il n'y a rien de sûr quant à une installation sur le bd des Avocats. Il s'agit pour l'instant d'une demande faite par une personne qui dit avoir un certain nombre de demandes sur Moncé en Belin. Il faut attendre de le rencontrer.

Dominique LAURENCON réitère ses propos du dessus en disant qu'un « camion pizzas » et qu'un « Food-truck » sont déjà installés sur la commune. Par conséquent, une troisième implantation serait peut-être préjudiciable et parle d'un phénomène de « malbouffe » sur Moncé en Belin.

*Christophe BOUGET intervient et dit que les produits du « Food-truck » sont sains et équilibrés.
Il précise que la décision sera prise en fonction de plusieurs éléments comme l'emplacement, etc.*

Madame le Maire prend la parole et dit avoir reçu cette demande seulement quelques jours avant le bureau. Cette demande est toujours en attente et sera rediscutée ultérieurement en commission.

David CAZIMAJOU ajoute que la vente à emporter est le fléau d'aujourd'hui.

Madame le Maire déclare qu'il faut voir si cette installation de distributeur de pizzas a du sens.

- :- :- :- :- :- :-

Fermeture de la deuxième boulangerie

David CAZIMAJOU demande ce qu'il en est de la seconde boulangerie. A-t-on du nouveau ?

Madame le Maire répond qu'elle n'a pas eu de nouvelles informations et que le boulanger est engagé pour vendre son commerce.

Didier PEAN fait remarquer qu'il y a souvent de la lumière dans le labo et souhaite savoir s'il y a une nouvelle activité au sein de ce commerce.

Madame Le Maire lui répond par la négative.

- :- :- :- :- :- :-

Enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme

Didier PEAN revient sur l'enquête publique concernant le PLUI et demande s'il y a des recours sur Moncé en Belin.

Madame Le Maire précise qu'il s'agit de la correction de l'existant (par rapport aux erreurs commises). Madame Le Maire confirme qu'il y a actuellement 3 dossiers en justice.

- :- :- :- :- :- :-

Commerce : Coccinelle Express

Thomas TESSIER : "M. Lessage a dû vous faire parvenir il y a une dizaine de jours par mail ou par courrier une demande d'intervention sur la porte du local technique qui ne ferme plus du tout à clé... Pourquoi on n'est pas intervenu, à sa demande,... aujourd'hui... on ne lui a pas mis de verrou et il se paie 4000 euros de facture, pourquoi ?"

Madame le Maire a précisé "qu'il n'a pas fait part de ces dégradations alors qu'on a fait la démarche d'aller vers lui pour demander à le rencontrer pour ses demandes par rapport à son loyer."

Thomas TESSIER enchaîne sur un point qu'il estime "assez dramatique" en parlant de la mise en vente du Coccinelle sur LeBonCoin et en concluant :

"Ne pas aller à la rencontre de ses commerçants pour savoir un peu ce qu'il se passe, ça me dérange un peu... Je veux bien qu'on s'affiche partout, maintenant si on n'est pas auprès de nos commerçants, ça peut pas aller, il faut qu'on soit sur le terrain... à côté de ça, on ne fait pas le nécessaire pour lui changer un verrou ou lui remettre un verrou...".

"J'échange avec lui... je vais faire mes courses 3, 4, 5 fois par semaine... donc je suis à même de discuter avec lui. Donc si on n'est pas sur le terrain et que, en plus, qu'on ne fait pas ce qu'il faut par rapport à des demandes des commerçants... ben voilà, je m'interroge sérieusement".

Johann BLANCHET : "Tu n'es pas le seul à faire ses courses au Coccinelle et à demander à M. Lessage comment ça se passe. Moi personnellement j'y vais aussi quasiment tous les jours, il ne m'a pas exprimé le fait que son magasin était à vendre et qu'il était en difficulté, pourtant je lui pose la question régulièrement".

Et un peu après Johann BLANCHET a précisé : "tu dis que personne ne fait rien, c'est faux ce que tu dis".

Thomas TESSIER répond "qu'il a fait une demande il y a plus de 5 semaines concernant la révision de ses loyers pour l'aider parce que financièrement il est à la rue... c'est plus que compliqué. Il y'a 10 jours il a envoyé un mail à la mairie pour un problème de verrou sur une porte, aujourd'hui il se retrouve avec une facture de 4000 euros parce qu'on n'est pas intervenu, voilà, c'est tout".

Projet éco-pâturage

Didier PEAN demande si on a validé le projet concernant l'éco-pâturage car les travaux ont débuté.

Madame Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un projet de moins de 10 000 euros donc non soumis au vote.

Miguel NAUDON intervient en indiquant la validation des 2 sites et que c'est un bon début pour tester ce projet.

- :- :- :- :- :- :-

Calendrier de déploiement de la fibre optique

Johann BLANCHET prend la parole et rappelle que l'entreprise AXICLIM s'est installée depuis fin décembre.

Il revient aussi sur la fibre au sein de la commune et souhaite connaître les prochaines étapes.

Madame Le Maire répond que les travaux avancent bien mais qu'elle n'est pas en mesure de donner de calendrier. Pour l'instant, il s'agit de la phase technique.

Johann BLANCHET demande comment avance le déploiement.

Madame Le Maire affirme qu'il est prématuré de répondre et que l'avancement est en fonction des travaux.

- :- :- :- :- :- :-

Demande d'un live Facebook pour la diffusion du Conseil Municipal

Thomas TESSIER revient sur le couvre-feu et dit que les administrés sont dans l'impossibilité d'assister aux séances du conseil municipal. Afin de répondre aux administrés qui souhaitent assister aux séances du conseil municipal, il demande alors si un « Facebook live » via le site Moncé en Belin vous informe serait envisageable ou alors décaler les séances du conseil municipal au samedi matin afin que le public puisse venir librement à ces réunions.

Christophe BOUGET prend la parole et dit que les pages Facebook ne permettent pas de diffuser le conseil municipal, la charte ne le permettant pas. Aucun message politique ne peut être publié sur ces pages.

Madame Le Maire déclare ne pas être contre la proposition du samedi matin éventuellement.

- :- :- :- :- :- :-

Poteau téléphonique route des Bois

David CAZIMAJOU revient sur le poteau de la route des Bois et souhaite savoir si une intervention est prévue prochainement.

Madame Le Maire lui répond que le service technique est au courant de la situation mais que la commune ne peut absolument pas toucher à ce poteau. C'est la Société ORANGE qui est en charge de l'intervention et la date n'est pas connue à ce jour.

Toutes les demandes envoyées à ORANGE sont faites par mail et gardées. Madame Le Maire demande un peu d'indulgence et rappelle que tout est mis en œuvre par le personnel communal afin que le problème soit solutionné au plus vite.

Mouna BEN DRISS prend la parole en disant que la teneur des échanges de ce soir est plutôt moyenne. Elle souligne que tous les membres du conseil municipal ne se connaissent pas.

Madame Le Maire confirme que certains membres sont toujours dans l'accusation. Les « j'accuse » sont présents ainsi que le fait d'amener certains propos en public.... Madame Le Maire souhaite qu'un ton respectueux et convenable soit adopté.

- :- :- :- :- :- :- :-

Référents de quartier

Mouna BEN DRISS dit qu'elle souhaite s'exprimer librement.

Elle revient sur la notion de « référents de quartiers » et souhaite connaître la vision globale de ce terme.

Miguel NAUDON intervient en disant qu'il s'agit d'une vision générale de ce terme, avec un rôle pédagogique. Le terme « élus de quartiers » serait peut-être plus approprié. Le but étant d'expliquer aux habitants les choix retenus et les choix non retenus. Miguel NAUDON souhaite aller au-devant des administrés par le biais de projets et de discussions. Les explications se feront sur le terrain. Ce projet a pour but de se mettre au service des citoyens, leur donner des infos et les faire participer. Monsieur NAUDON parle d'un esprit de communauté. La finalité est d'améliorer la qualité de vie des Moncéens.

Il espère que les souhaits soient constructifs.

Mouna BEN DRISS se dit être en adéquation avec ce projet. Cependant, elle met un point de vigilance quant aux choix des « référents » afin de ne pas dévier sur une délation ou un climat malsain.

Miguel NAUDON rappelle que les « élus » sont aussi des habitants et que chaque groupe pourra être composé d'adjoints ou de conseillers délégués. 6 zones pourraient être créées avec 4 ou 5 élus.

- :- :- :- :- :- :- :-

Noël 2020

Annie QUEUIN donne quelques informations concernant les bons d'achat offerts aux personnes de 70 ans et plus pour Noël en remplacement du repas spectacle organisé les années précédentes :

Le budget initial de 5 500 €, basé sur celui de l'année précédente, a été retenu par les membres du CCAS. Suite à cette décision, il a été adressé aux personnes concernées 1 084 bons d'achat de 5 € à utiliser dans les commerces dont la liste a été jointe au courrier.

Le budget global pour cette action est donc de 4 840 € représentant 968 bons utilisés. Pour information, 116 bons d'achat n'ont pas été utilisés ce qui représente une économie de 580 €. Certaines personnes ont rapporté leurs bons d'achat à la mairie pour en faire don aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Grâce à ces retours, il a pu être distribué des bons d'achat aux 10 familles recevant l'aide alimentaire. Quelques personnes ont utilisé leurs bons en achetant des produits non périssables qu'ils ont ensuite redonnés au CCAS pour la banque alimentaire.

Répartition des bons récoltés par les commerçants : boucherie 338, COCCINELLE 290, boulangerie 91, pharmacie 83, bureau de tabac 65, INSTINC'TIF Coiffure 58, ART & STYLE 20, CHARLINE Coiffure à domicile 12, esthétique INTIME BIEN-ÊTRE 11.

Quelques commerçants n'avaient pas souhaité participer à cette action.

Le bilan est positif. Certaines personnes qui ne se déplaçaient pas au repas spectacle des années précédentes ont pu bénéficier de cette action.

Madame le Maire prend la parole et confirme que c'est une opération plutôt positive et qu'elle souhaite la renouveler dans le futur.

- :- :- :- :- :- :- :-

Carte scolaire

David CAZIMAJOU souhaite avoir des informations sur la carte scolaire et si des fermetures de classes sont envisagées. Il trouve cela dommage car la réfection de la 7^e classe date de l'an dernier. Il signale que la Mairie peut s'opposer à la fermeture.

Madame Le Maire dit avoir eu connaissance que cette ouverture ne perdurerait pas dans le temps.

Didier PEAN parle d'ouverture pour éviter la fermeture.

Madame Le Maire explique que les projets de fermeture sont en fonction de l'évolution de l'effectif. La prudence reste de mise quant à l'éventuelle opposition du Maire par rapport à une décision de fermeture de classe.

David CAZIMAJOU demande s'il y a plus d'élèves.

Madame Le Maire lui répond que non.

Miguel NAUDON rappelle que même avec une fermeture de classe, un effectif de 24 élèves par classe reste acceptable.

David CAZIMAJOU rajoute qu'il est dommage d'avoir « gaspillé » de l'argent.

- :- :- :- :- :- :- :-

David CAZIMAJOU souhaiterai un retour sur la campagne de dépistage COVID-19 organisée le 11 février 2021.

Madame Le Maire explique qu'il y a eu un passage tout au long de la journée, mais avec une affluence assez faible. Il s'agissait d'une journée « test ». La commune va renouveler les campagnes de dépistage en se positionnant sur deux futures dates. Une en mars et une autre en avril.

- :- :- :- :- :- :- :-

Formations des élus

Valérie DESHAIES s'interroge sur la prise en charge des frais de formations des élus et sur les coûts.

Sophie CANERELLI explique que les frais de formation sont à la charge de la collectivité et que les élus ont une obligation de se former.

- :- :- :- :- :- :- :-

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

Les dates prévues lors du Conseil Municipal précédent seront modifiées et adressées ultérieurement.

La séance est levée à 22h25.